



Trouble d'autrui et violation de la vie privée

Par **charline**, le **04/03/2011** à **13:46**

Bonjour,

je suis en plein divorce depuis un an et demi, J'ai quitté le domicile conjuguale et mon mari nous harcèle constamment par telephone et vient a mon domicile sonner a l'interphone. Il y a peu de temps, il s'est introduit sur un site internet ou j'ai un profil et a contacter des personnes en disant des cochoneries et les invitant a me telephoner (il a fourni mes coordonnées téléphoniques et mon adresse). J'ai évidemment été harceler toute une nuit par téléphone. J'ai porté plainte. Il arrive a substituer mes mots de passe et lit mes messages. Ensuite, si je vais manger avec un ami, il me suit ou me fait suivre et ensuite raconte qu'il prend les coordonnées de cette personne et la fera convoquer chez le juge, il fait pareil avec mon voisin et tout mes amis que je fréquente.

Je n'ai plus de vie privée, que dois-je faire? Contacter le JAF servira t-il a quelque chose?

Par **mimi493**, le **04/03/2011** à **14:29**

Depuis quand avez-vous porté plainte et à qui ?

[citation]Il arrive a substituer mes mots de passe [/citation]

Parce qu'il les devine, donc soyez plus original dans vos mdp, pas de mots du dictionnaire, mélange de lettres et chiffres

Par **charline**, le **04/03/2011** à **17:11**

j'ai porté plainte a la gendarmerie depuis mardi, je ne sais pas comment il peut substituer mes mots de passe, mais je me suis renseigné et ceux qui s'y connaissent en informatique y arrivent facilement

Par **mimi493**, le **04/03/2011** à **18:56**

Non, ce sont des blagues. Il a seulement vos mdp ou les devine parce qu'il vous connait bien